

Info flash

HORS CLASSE 2019
Les avis IEN sont à nouveau visibles dans lprof !

► Consultez votre dossier

Les avis IEN pour l'accès à la hors classe sont à nouveau visible dans votre dossier lprof.

Pour y accéder, dans le menu lprof, cliquez sur « Les services » puis « SIAP/ lProf » (2ème onglet) en cliquant sur « OK » dans la ligne

« ACCES HORS CLASSE PROF.DES ECOLES -2019-2020 » [OK]

Une fois dans le menu, cliquez sur l'onglet en haut à gauche « **Consultez votre dossier** », puis sur le dernier onglet « **Synthèse** »

L'avis IEN de circo sera indiqué en haut de la page avec la mention suivante :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- A consolider

► Faire un recours gracieux

L'avis IEN servira de base pour l'appréciation finale portée par le DASEN. Cet avis final vous permettra d'être classé(e) dans la liste des promouvables à la Hors Classe 2019. Nous ne disposons pas encore de toutes les informations mais nous il semblerait que le barème retenu cette année soit composé :

- d'un nombre de points équivalent à chaque avis DASEN
- De l'ancienneté dans le corps

Déjà des collègues nous signalent que leur nouvel avis 2019 est inférieur à l'avis IEN de l'an passé (ex: passage de Très satisfaisant à Satisfaisant); d'autres nous signalent qu'ils sont pour la 2ème année consécutive « A consolider »...

Si votre avis IEN ne vous convient pas, au regard de votre dernière inspection et de la dernière note pédagogique, nous vous conseillons de le contester, comme l'an passé, par voie de recours gracieux.

Le syndicat vous propose un modèle de lettre > à télécharger <

Ce recours est à adresser par mail par voie hiérarchique à votre IEN + copie au SNUDI FO

► Nouveau calendrier des opérations

Groupe de travail CAPD : jeudi 27 juin 2019

→ Etude des avis et défense des recours gracieux

CAPD : jeudi 4 juillet

→ validation des avis finaux, classement des promouvables et accession des promus à la Hors classe 2019

Rappel :

Pour les Bouches du Rhône, 475 collègues, dont 403 femmes et 72 hommes seront promus au 1er septembre 2019, soit un taux de 15,5%, ce qui reste encore inférieur au taux de passage des enseignants du 2nd degré (pourtant dans le même corps de la Fonction publique !) à 17%.

Le SNUDI FO conteste cette iniquité au niveau national ! Comme toujours, le Ministère botte en touche en jouant sur la division des personnels !

IMPORTANT

Remplissez votre fiche de suivi en ligne
(si ce n'est pas encore fait)

>> Fiche de suivi en ligne <<

Pour tout renseignement ou problème...

PERMANENCE téléphonique au 07.62.54.13.13

et par mail à contact@snudifo13.org

Contactez vos délégués
du personnel
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17
Franck NEFF - 07.62.54.13.13
Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32
Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69



Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 pour 2019

En profitant de la cotisation aménagée « demi-année scolaire » (juin à décembre), uniquement pour les nouveaux syndiqués qui souhaitent adhérer cette année

**Bulletin d'adhésion (milieu d'année)
à télécharger >>ICI<<**

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2019). Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent tout au long de l'année)
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre sur
notre site pour défendre nos droits et
garanties statutaires d'enseignants
fonctionnaires d'Etat

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

